

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, DA SILVA Antonio, FAU Patrick, VILLARZEL Pierre-André,

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, OROSQUETTE Bénédicte
BIBET Jérôme

PROCURATIONS : Néant

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 31 Août 2023

1 –Chaufferie bois : demande subvention auprès de l’Etat / Année 2024

Le lot Plomberie des travaux de la Chaufferie Bois a été infructueux. Une négociation a été demandée aux entreprises ayant déposé leurs offres. Un retour est attendu pour le 8 septembre.

Compte tenu de l’augmentation importante qui va modifier le plan de financement, il a été demandé une subvention au SYADEN au titre des CEE (la somme de 20 000€ devrait être accordée) et au Conseil Départemental (33 585€ au titre de l’Aide aux communes).

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide auprès de l’Etat au titre de la DETR 2024. **Accord à l’unanimité** pour demander cette subvention.

2 – Financement SYADEN : Rénovation éclairage public 10^{ème} Tranche

Dans le cadre de la rénovation de l’éclairage public du village (10^{ème} Tranche), il y aurait lieu de solliciter une subvention auprès du SYADEN pour l’année 2024. **Accord à l’unanimité** pour demander cette subvention.

3 – Coût de la consommation électrique de l’éclairage public

Suite à l’augmentation importante des tarifs de l’électricité, un point a été fait sur les consommations et leurs coûts à venir. Il en ressort :

Pour une consommation annuelle moyenne de 50 000 kWh à 16,388€ HT le kWh (au lieu de 8,338€ HT le kWh ancien tarif), cela donne un coût annuel de 8 194€ HT, soit 9 832€ TTC.

L'augmentation est de 4 916€ par an soit 5 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas éteindre l'éclairage public au village. Cependant, compte tenu de l'augmentation du coût de l'électricité, voir si on peut :

- Éteindre certaines zones l'hiver comme le Parc Municipal, la cave coopérative, le chemin des Pins (là où il n'y a pas de maisons) et le vieux cimetière.
- Supprimer un lampadaire sur deux : voir si règlementaire.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

4 – Projet rénovation du caveau communal

Projet Mr RESCLAUSE Alain d'un montant de 27 219€ HT, soit 32 663[€] TTC.

Le projet a été revu à la baisse en enlevant du devis les enduits extérieurs qui pourront être réalisés par les employés communaux.

5 – Aménagement arrêt de bus « La Pompe »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour la commune de mettre en sécurité et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, l'arrêt de bus situé à « La Pompe ». Une étude a été réalisée par le Syndicat de Voirie de La Redorte, conformément aux exigences du Conseil Départemental et du RTCA. L'aménagement a été proposé en respectant au maximum l'accessibilité PMR. Le coût total de cet aménagement s'élève à 24 219, 28 € HT.

Afin de compléter le financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une demande de subvention auprès de la REGION OCCITANIE.

Accord à l'unanimité.

6 – Dépenses investissement à venir

Un point trésorerie a été fait en fonction des dépenses et des projets à venir en investissement sur une durée de 2 à 3 ans.

Au vu des dépenses déjà engagées et futures qui seront réalisées, le besoin de financement s'élève à 324 900€. La trésorerie actuelle étant de 357 000€, la commune devra réaliser un ou deux prêts pour compléter le financement de ces dépenses. Il est bien entendu, que tout ceci sera étudié en tenant compte des dépenses prioritaires dans l'objectif de ne pas mettre en péril les finances de la commune.

7 – Mise en place du Compte Financier Unique (CFU)

La commune a été retenue pour expérimenter le CFU en 2023 (fusion du compte de gestion et du compte administratif). Une convention doit être conclue avec l'Etat. Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

8 – Assurances / Batiments, flotte automobile, protection juridique, personnel communal et autres

Une consultation a été réalisée auprès de la SMACL (Crédit Agricole) pour toutes les assurances de la commune. Il en ressort un gain de 800€ par rapport à Groupama mais surtout la SMACL nous couvre le risque inondations sans franchise alors que Groupama nous a fait une proposition avec 100 000€ de franchise. Monsieur le Maire informe le conseil que la SMACL a été retenue. La SMACL effectuera la demande de résiliation auprès de Groupama.

9 – Rapport de la Cour Régionale Comptes : Finances Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a transmis le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo au titre des exercices 2016 et suivants, accompagné de la réponse reçue à la CRC dans le délai prévu par le Code des juridictions financières. Ce même code des juridictions financières, dans son article L243-8, dispose que le rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des comptes adresse au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), est transmis par la CRC aux maires des communes membres. La présentation auprès du Conseil communautaire de Carcassonne agglo a eu lieu le 23 juin 2023.

Monsieur le Maire indique que le rapport relatif aux comptes de la Communauté d'agglomération est dorénavant communicable et qu'il lui appartient d'en donner connaissance au conseil municipal afin qu'il puisse donner lieu à débat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

PRENDS acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté d'Agglomération Carcassonnaise.

10 – Foire de la Pomme 2023

Point sur l'avancement de l'organisation de cette manifestation.

Exposants au tarif de 30€ l'emplacement : 13 artisans, 6 traiteurs et 29 producteurs à ce jour.

Animations : Pas de petit train cette année. Le RTCA de Carcassonne Agglo a été sollicité pour le prêt des deux petits trains : pas possible car les moteurs des trains ne supporteraient pas le

trajet Carcassonne / Aigues-Vives. Le RTCA a proposé les petits bus mais à ce jour nous n'avons pas de nouvelles.

Repas : au foyer municipal avec le traiteur Beraïl au tarif de 25€ et au parc avec les traiteurs.

11 – Association Football Féminin d'Aigues-Vives

Monsieur le Maire signale qu'il y a un problème avec le Foot de Badens qui souhaite occuper le terrain de sport d'Aigues-Vives quasi tous les soirs de la semaine alors qu'au cours de la saison dernière, ils ne l'ont occupé que très peu de fois. Il leur a été répondu qu'ils n'auraient pas le terrain. Nous sommes en attente d'une éventuelle rencontre avec le Foot de Badens pour en discuter. Le FFA et le Foot Loisirs, associations du village restent prioritaires pour l'occupation du terrain d'Aigues-Vives, ce qui avait été dit au Foot de Badens lors de la rencontre en mairie.

Point sur les activités proposées par la nouvelle association FFA : Vide grenier Dimanche 10 septembre, Vide Dressing, Loto ...

12 – Inauguration de la Place « Saint-Alexandre »

Elle aura lieu le Vendredi 29 septembre à 18h30 suivi d'un apéritif au foyer.

Ont été invités :

- Les organismes financeurs de cette réalisation : Monsieur le Préfet de l'Aude, Madame la Présidente de la Région, Madame la Présidente du Conseil Départemental et Monsieur le Président de Carcassonne Agglomération.
- Les entreprises (PIOCH, VILLARZEL, RAVALEMENT 2000) et le maître d'œuvre (Mr RESCLAUSE, Architecte)
- La population

QUESTIONS DIVERSES

- Déplacement réseaux Enedis pour installation local chaufferie Bois : la commune doit signer une convention de servitudes de passage avec ENEDIS pour la parcelle A 25. **Accord à l'unanimité.**
- Rénovation énergétique du Foyer Municipal : Demande subvention au Conseil Départemental pour 2024 car la subvention obtenue en 2023 a été basculée sur le projet Chaufferie qui est prioritaire. **Accord à l'unanimité.**
- Transport scolaire Ecarts : Pour la sécurité des enfants, obligation qu'un parent soit présent à la montée et à la descente de l'enfant qui fréquente le transport scolaire. Gros problème pour les parents qui travaillent. Revoir le RTCA pour en discuter.
- **Prochain CM le Mardi 10 Octobre 2023**